

LE MAG

Lettre d'information éditée par la municipalité de Saint Yvoine



Chers Administrés

Je suis ravie de vous présenter ce nouveau Mag et remercie la commission communication qui œuvre avec créativité à son élaboration et sa réalisation.

Nous avons toujours souhaité que ce magazine puisse être l'expression de l'action communale.

Au cours du 1er trimestre, avec **la commission des finances** nous avons travaillé sur l'élaboration du budget 2024, il a été voté début avril mettant en évidence une situation économique saine.

Satisfaire les besoins des administrés pour un développement harmonieux de notre commune alimente notre ambition au quotidien.

Avec **la commission des travaux** nous avons étudié divers projets de réalisations :

- **La réfection de la petite salle communale (travaux subventionnés à 80% (DETR 30% - FIC 40 % - Fonds de concours API 10%))**
- **L'entretien et l'aménagement de voiries (50 % avec l'aide du fond de concours d'API)**
- **L'achat de petit matériel pour le personnel technique (50 % avec l'aide du fond de concours d'API)**



L'édito du Maire :



Nous avons également décidé avec mon équipe municipale en complémentarité de la fête de l'école qui se tiendra le samedi 22 juin après-midi au CITY PARC, d'offrir aux administrés une soirée festive avec un groupe de musique et un feu d'artifices.

Fédérer, rassembler, partager, sont des mots qui doivent retrouver du sens dans nos vies et dans notre quotidien à tous.

Réapprendre la tolérance et la bienveillance et permettre le « vivre ensemble » est indispensable.

Pour terminer cet édit, je vous souhaite un agréable été

Et, je reste pleinement à votre écoute

Bien sincèrement

Nathalie DUTHEIL

Retrouvez toutes les informations sur votre commune sur

www.saint-yvoine.fr

Petite rétrospective des mois précédents

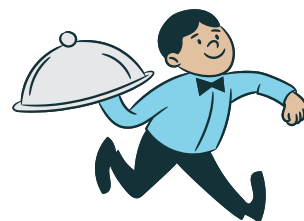
Mars 2024

Le Théâtre de la Goutte d'Eau-Félix Tixier présentait *La Souricière* une pièce d'Agatha Christie, dans la salle multi-activités du village devant un large public de 92 spectateurs.



Février 2024

Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé au restaurant "La croix de fer" à Châtel Guyon et a réuni une quarantaine de convives.



Janvier 2024

Mme le Maire a présenté ses vœux aux habitants de Saint-Yvoine ainsi que le bilan 2023 et les projets 2024.



Décembre 2023



**Noël de
l'APE**



Suite à leur spectacle de Noël, les enfants ont fait une balade nocturne aux lampions en attendant le passage du Père Noël. La soirée s'est poursuivie par "le bal des enfants" et le partage d'un buffet confectionné par les parents d'élèves.

Novembre 2023

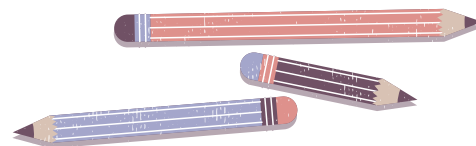
Cérémonie du 11 novembre
avec la présence des membres
du comité de la légion
d'honneur et la participation
des enfants de l'école



Octobre 2023

Soirée choucroute organisée
par St Yvoine Animation

Septembre 2023



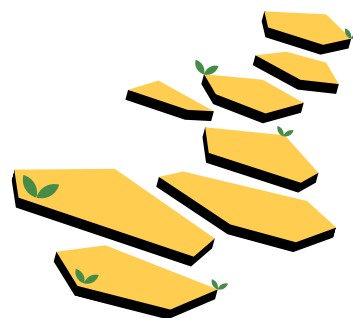
**Rentrée des classes
2023/2024**

**26 élèves dans la classe
de maître Etienne, CE1-
CM2**

**16 élèves dans la classe
de maîtresse Magalie
PS-CP**

----- *fin de la rétrospective* -----

Festivités à venir



15 Juin

**Soirée paella
animé par
DJ Luis**



Réservation par téléphone ou sur le site
de "Saint-Yvoine Animation"

22 JUIN

**Fête
DU
Village
au City Parc**

14 H

Spectacle

présenté par les
enfants de l'école et
l'équipe
pédagogique

**Tout
au long
de l'après midi**

Structure gonflable

Mini ferme

Animations proposées par les
enfants sur le thème de
l'environnement

Buvette

SOIREE

Restauration :

La pépita / Ti-Kaz-Kreol

20H Concert avec
DUO CAPPUCCINO

**22H 30 FEU
D'ARTIFICE**



Mairie



St Yvoine

INFORMATIONS

actualités



Message de Monsieur le Préfet concernant le classement et le contrôle des gîtes au titre de la prévention incendie, suite au drame de Wintzenheim (Haut-Rhin)



>> Les structures permettant d'accueillir **jusqu'à 15 personnes** sont soumises aux règles relatives à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation (arrêté du 31 janvier 1986);

>> Les structures d'une capacité d'accueil **de plus de 15 personnes** relèvent de la réglementation des ERP (établissement recevant du public) de 5ème à 1ère catégorie, selon les caractéristiques du bâtiment et les conditions d'exploitation, définies selon les articles GN1 de l'arrêté du 25 juin 1980 et de l'arrêté du 25 octobre 2011.

Concernant les hébergements de type « gîtes », le critère principal du rattachement à la catégorie des ERP est lié à la capacité d'accueil de l'hébergement.

Ce classement en ERP impose notamment à l'exploitant d'un gîte :

- le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de travaux pour la construction ou la modification de son établissement (article L. 122-3 du Code de la construction et de l'habitation) ;
- la demande d'autorisation d'ouverture du gîte avant son exploitation (articles R. 122-5 du CCH et R143-39) ;
- le renouvellement périodique de l'autorisation d'exploiter le gîte (article R. 143-41 du CCH).

Ces autorisations sont délivrées au nom de l'État par le maire après avis de la commission de sécurité incendie (article R. 143-23 du CCH)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à venir vous renseigner à la mairie.

INFORMATIONS

actualités



Notre secrétaire de mairie, Solène BERRE, actuellement en congé maternité, est remplacée par Laurence MAYANS jusqu'à fin août

ÉLECTIONS EUROPÉENNES



Les prochaines élections européennes auront lieu le 9 juin 2024. Tous les 5 ans, les citoyens des pays de l'Union européenne élisent leurs représentants qui siègent au Parlement européen à Strasbourg, seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct.

On compte aujourd'hui 705 représentants européens, parfois appelés « eurodéputés ». Ils seront 720 lors du prochain mandat 2024-2029.

A partir de 2024, 81 élus représenteront la France au Parlement européen. Ils étaient 79 lors du précédent mandat.



Si vous savez que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance. Il est possible de faire la demande en ligne sur Maprocuration. Vous devrez ensuite la faire valider en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat, dans les deux mois qui suivent. Vous aurez à présenter un titre d'identité et votre référence d'enregistrement « Maprocuration ».



Au mois de septembre 2023, la municipalité a fait une demande pour la création d'un arrêt de transport scolaire sur la ligne LS119 en proximité du lieu dit "Le Bas" auprès de l'Agglo Pays d'Issoire. Suite à cette demande, le responsable du service mobilité au sein d'API ainsi que l'élus référent se sont rendus sur place pour examiner les lieux. Début 2024, le service mobilité a rendu son avis défavorable pour la création de cet arrêt de transport scolaire car celui-ci ne pourrait répondre aux conditions de sécurité (distance du virage, traversée des élèves, autocar à l'arrêt sur voirie...).



Comme annoncé dans l'édition précédente, les **bacs à verre** ont trouvé une "nouvelle résidence"



ROUTE DE LA RIBEYRE



Collecte SICTOM

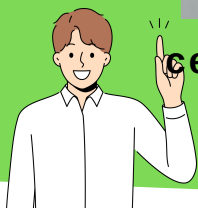
nouveau jour et nouvelle fréquence de collecte (tous les 15 jours en alternance bac gris/bacs jaunes)

MARDI DES SEMAINES PAIRES

» DÉCHETS RECYCLABLES (BACS JAUNES)

MARDI DES SEMAINES IMPAIRES

» ORDURES MÉNAGÈRES (BACS GRIS)



Cet autocollant est disponible à l'accueil de la mairie, passez le récupérer !



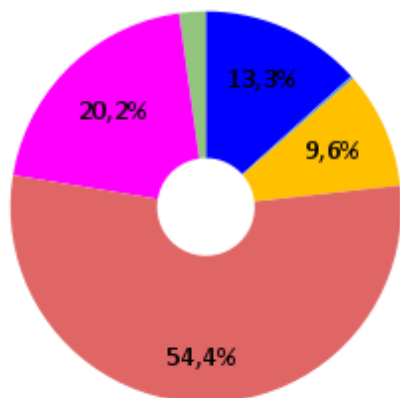
Petit rappel
les composteurs partagés
mis en place par le Sictom
Isssoire Brioude ne servent
qu'aux déchets
compostables ou bio
déchets!!!



Budget prévisionnel 2024

présenté et voté au conseil municipal du 09 avril 2024

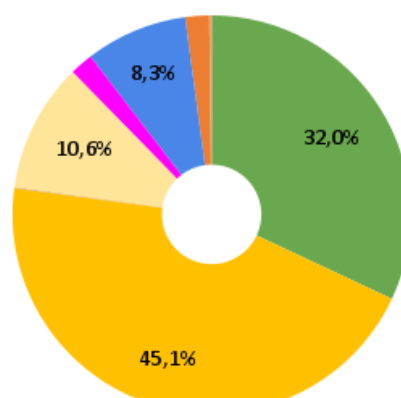
Recettes de fonctionnement



Excédent antérieur reporté	51 922 €
Atténuations de charges	1 000 €
Produits des services	37 555 €
Impôts et taxes	211 568 €
Dotations et participations	78 595 €
Autres produits de gestion courante	8 601 €

Total recettes : 389 241 €

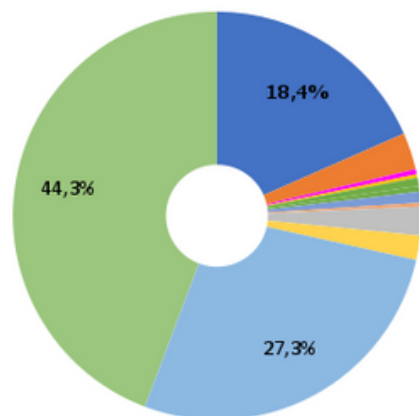
Dépenses de fonctionnement



Charges à caractère général	124 480 €
Charges de personnel	175 600 €
Charges exceptionnelles	150 €
Virement à la section d'investissement	41 074 €
Opérations d'ordre	7 383 €
Autres charges de gestion courante	32 244 €
Charges financières	7 548 €
Atténuations de produit	761 €

Total dépenses : 389 241 €

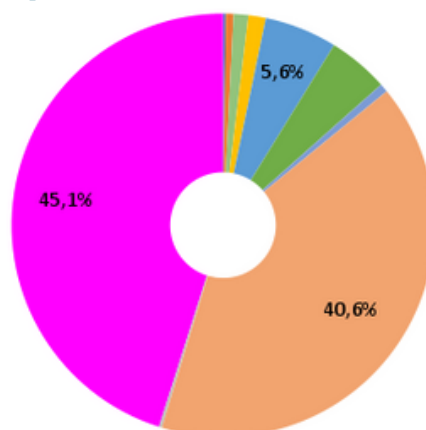
Recettes d'investissement



Terrain Sports et Loisirs	46 416 €
Sécurisation du village	7 384 €
Tracteur, taille-haies, tondeuse	1 006 €
Matériel	687 €
Aménagement de voirie (City Park)	1 668 €
Borne incendie Imp St Roch	1 134 €
Stores isolation Mairie	2 194 €
Portes columbarium	750 €
Réfection Voirie	5 715 €
Réfection Trottoirs	4 872 €
Réfection Petite Salle (subvention FIC+DETR+API)	68 736 €
Opérations financières	111 599 €

Total recettes : 252 161 €

Dépenses d'investissement



Sécurisation du village	534 €
Réfection Chemin des Pics	1 500 €
Borne incendie Imp St Roch	2 830 €
Réfection RD713	3 343 €
Réfection Voirie	14 000 €
Réfection Trottoirs	11 700 €
Matériel	1 650 €
Réfection petite salle	102 312 €
Eclairage	564 €
Opérations financières	113 728 €

Total dépenses : 252 161 €

Projets

Travaux

Rénovation de la
petite salle des fêtes

Coût restant à charge
de la commune :
20 500 € sous réserve
de l'obtention de
subventions à hauteur
de 80 %



Climatisation qui permettra
de disposer d'un refuge de
fraîcheur pour les personnes
les plus fragiles en cas de
canicule

réfection intégrale de la
toiture (charpente, volige,
tuiles et zinguerie)

remplacement des huisseries
(portes et fenêtres)

aménagement
extérieur accès PMR

réfection du plafond

réfection de la plomberie et
l'électricité

rafraîchissement des peintures

aménagement coin cuisine

Début des travaux prévus pour octobre pour une durée de 4 mois

Projets

Travaux

Stabilisation trottoirs et création de stationnements

coût restant à charge de
la commune :
5850 €
(subvention de l'Agglo Pays
d'Issoire de 50%)

RUE DES
VEIGNAUDS

AU NIVEAU DE LA
MAIRIE



Pose de bordures

Application de stabilisé

Drainage/récupération des eaux pluviales

Matérialisation des places de stationnement

Début des travaux prévus à l'automne pour une durée de 4 mois

Travaux

Travaux d'élagage



L'élagage de la haie de thuyas appartenant à la commune a été réalisée par l'entreprise Loïc GRANET fin avril-début mai

Projets

Travaux de voirie

Divers travaux de réfection de la chaussée (rebouchage de trous) sont prévus au sein de la commune.



Un nom,
Une histoire...

Rue de l'Alandier :

L'alandier était le nom donné à la pierre qui servait de clef de voûte au four du boulanger

Impasse du Boucaut :

Le boucaut, aussi appelé bocaud est une forme de serfouette, outil qui servait à travailler la vigne.